



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CHS-CT du 22 février 2016

Présents : le Directeur R. Kerguelen, les membres de l'administration de la DISI et les responsables des ESI, le secrétaire administratif P. Himily, l'assistant de prévention R. Saboureau et C. Ellul chargée du budget CHS, le médecin de prévention d'Angers (docteur Autran), l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail D Fréville, les représentants syndicaux.

Liminaires – questions/réponses

Prévention des Risques psycho-sociaux (RPS) : un groupe de travail réunissant des cadres de la DISI ouest, chargé de réfléchir aux actions de prévention des RPS s'est réuni en fin d'année dernière ; un document issu de ce GT contient des mesures détaillées pour remédier aux RPS (plus concrètes que la mention « soutien hiérarchique » quasi-systématiquement utilisée auparavant pour répondre aux risques psycho-sociaux du DUERP !). Celui-ci a été présenté aux représentants du personnel en groupe de travail DUERP au mois de janvier, et sera validé au prochain CHS-CT.

Note d'orientation 2016 du Ministère : celle-ci n'est pas encore publiée, nous nous conformerons donc à celle de 2015 en attendant.

1- Examen des Fiches de Risques Professionnels :

Ces fiches recensent les risques particuliers auxquels sont soumis certains agents (CID, SIL, gardiens et veilleurs de nuit, agents techniques, agents d'accueil, exploitants en horaires d'équipe en alternance journalière). Elles ont été revues lors d'un groupe de travail réunissant 4 médecins de prévention de la DISI et l'assistant de prévention.

Ces fiches mentionnent notamment le risque d'intervention dans des locaux amiantés pour les agents de l'assistance (CID, SIL). Se pose encore et toujours le problème de l'information de ces personnels : la signalétique amiante n'est pas utilisée partout, l'accès aux documents techniques amiante n'est pas facile et ne garantit pas une absence totale d'amiante dans les locaux (contrôle visuel) ; ils sont souvent assez anciens,

et les matériaux ont pu se dégrader depuis le diagnostic (exemple assez fréquent des dalles de sol soupçonnées de contenir de la colle amiantée). Même si les agents informaticiens ne doivent jamais se retrouver en situation d'intervenir directement sur des matériaux amiantés (contrairement aux entreprises extérieures de second œuvre), une bonne information semble nécessaire, notamment au regard de la spécificité de certaines interventions dans les locaux techniques. L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail se propose d'assurer une information / sensibilisation auprès des collègues concernés. Cela s'inscrit d'ailleurs dans les engagements pris au niveau Ministériel d'assurer une information la plus fiable possible sur l'amiante.

Rappel : en cas de doute sur un matériau, les agents sont incités à le signaler sur les registres de la direction locale et de la disi ; le registre hygiène et sécurité est systématiquement étudié en Chs.

On déplore une fois de plus le manque de médecins de prévention dans les départements 44 (plus qu'un médecin), et 53 (aucun médecin : c'est le docteur Autran, du département 49, qui assure l'intérim). Cette situation qui dure depuis plusieurs années, est de notre point de vue dramatique : les médecins de prévention existants sont surchargés de travail, et malgré toute leur bonne volonté et leur implication, ils ne peuvent assurer dans de bonnes conditions les missions qui leur sont dévolues auprès des agents (surveillance médicale, aménagements de postes, médecine statutaire, actions de formation auprès des agents ...).

2- Suivi des actions du CHS :

Plusieurs actions engagées lors de CHS précédents sont clôturées, d'autres sont prolongées. Exemple : Suivi des personnels ayant travaillé dans les locaux « Le Sully » à Rennes : ce sont les bureaux de centrale DRH et RH-2C qui suivent les dossiers de tous les personnels concernés.

3- Budget 2016 et rétrospective 2013-2015 :

173 000 euros ont été consacrés à la Santé et à la sécurité des agents à la Disi ouest sur les trois dernières années.

Une synthèse par ESI et par type de dépense est présentée, ce qui amène à constater des déséquilibres entre ESI, qui ne sont pas anormaux, puisque les dépenses engagées, notamment dans la catégorie travaux, dépendent des problèmes locaux constatés.

En ce qui concerne le budget consacré aux formations, la répartition entre Esi est relativement équilibrée (là encore, les formations en matière de sécurité dépendent des métiers présents au sein de l'ESI).

On ne peut donc pas avoir pour objectif une stricte égalité entre agents, ni même entre ESI pour une année donnée, mais cela peut éventuellement permettre d'orienter les choix futurs afin d'opérer un équilibrage relatif sur plusieurs années.

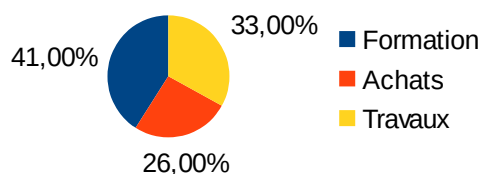
Budget 2016 : il s'élève à 61007 euros.

Les propositions débattues en CHS (et auparavant en groupe de travail) sont les suivantes :

- Formations proposées : pathologies mécaniques, risques routiers, sécurité électrique, conduite d'engins, maniement des extincteurs, évacuation, défibrillateur, Prévention et Secours civiques ou Sauveteur secouriste du travail (Rennes), formation « vélo » expérimentée à Nantes, évacuation ascenseur à Tours.
- Achats : chariots pour l'assistance, escabeaux, matériaux pour signalétique, aménagements de postes (sur prescription médicale) prévus ou prévisionnels, matériel ergonomique.
- Travaux/Audits : mise en conformité à Nantes M. suite à contrôle légionelle, remplacement électrodes défibrillateur, Nettoyage des gaines d'aération, mise à jour de DTA ... amélioration du véhicule Kangoo de Vannes (insonorisation, pose de séparation de sécurité, et tapis anti-glisse), pose de stores vénitiens dans le cadre d'un aménagement de poste.

Au sujet du nettoyage des gaines d'aération, nous avons réitéré notre demande que la DGF prenne en charge une partie des travaux dans le cadre d'un co-financement. : le montant total de ces travaux étant important : 3500 euros. Nous pensons que c'est peut-être le défaut d'entretien

régulier qui a conduit aux allergies dont se plaignent certains agents).



Répartition des dépenses prévisionnelles budget 2016

4- Registre CHS-CT :

Examen du registre : les 4 remarques portées au registre on obtenu des réponses

5- Tableau de suivi des accidents de service et maladies professionnelles :

10 accidents de services on été recensés entre janvier 2015 et février 2016(chutes lors du trajet domicile travail, ou glissades dans les locaux principalement).

6 – Compte-rendus alertes incendie :

Des exercices d'évacuation réglementaires ont été effectués dans tous les établissements. Ils ont pour certains révélé des dysfonctionnements pour lesquels des solutions ont été proposées ou sont en cours (exemples : portes coupe-feu ne se libérant pas lors du déclenchement de l'alarme, non asservissement de certaines portes sécurisées par un accès à badge)

7- Visite de la CID 72

Celle-ci a eu lieu début février. Une présentation complète sera faite au prochain CHS. Le Secrétaire évoque les problèmes constatés lors de la visite qui appellent des actions de remédiation rapides (stores, bureau réglable en hauteur, circuit de convocation en visite médicale des agents, DTA du site de la Ferté-Bernard, calendrier du déménagement du site du SIE du Mans intenable pour la CID). Sur ce dernier sujet, les délais ont été revus avec la direction locale depuis, afin de tenir compte des temps nécessaires à l'équipe d'assistance pour effectuer les installations de micros (130 personnes à déménager !).